



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles

Tables rondes ministérielles : bonnes pratiques et politiques en vue de la conception et de la mise en place d'une protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, au service notamment de la promotion de la représentation des femmes dans divers secteurs et à tous les niveaux

Résumé de la Présidente

1. Le 11 mars 2019, au titre du thème prioritaire intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles », la Commission de la condition de la femme a organisé deux tables rondes ministérielles sur la question des bonnes pratiques et politiques relatives à la conception et à la fourniture d'une protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, propres à promouvoir la représentation des femmes dans divers secteurs et à tous les niveaux. Les participantes et participants ont échangé des données d'expérience, des enseignements du passé et des bonnes pratiques dans ce domaine, en insistant plus particulièrement sur l'accès à la protection sociale et aux services publics, la participation et le rôle moteur des femmes, l'accès de ces dernières à un travail décent et à de meilleures possibilités d'emploi, la lutte contre les stéréotypes, les effets de synergie sur lesquels il convenait de miser et les partenariats.

2. La Ministre estonienne de la santé et du travail, Riina Sikkut, a présidé la première table ronde, à laquelle ont participé des ministres et des hautes et hauts responsables de 20 États Membres et d'un État observateur, et formulé des observations liminaires. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la



population, Natalia Kanem, a fait des observations finales. La maire de Bagdad, Dhikra Muhammad Jabir Alwash, a présidé la deuxième table ronde, à laquelle ont participé des ministres et des hautes et hauts responsables de 20 États Membres, et formulé des observations liminaires. La Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Grete Faremo, a fait des observations finales.

Protection sociale et services publics

3. Les participantes et participants ont insisté sur le fait que le droit à la protection sociale était essentiel à l'autonomisation des femmes tout au long de leur vie. Ainsi, ils ont mis en évidence l'importance d'investir dans des régimes de protection sociale de qualité, qui prévoient l'octroi de prestations de retraite et de soins de santé, ainsi que la fourniture d'une assistance sociale prenant la forme d'allocations et de transferts en espèces. Différents modèles de systèmes de protection ont été présentés, dont certains reposaient sur le versement de cotisations et d'autres étaient des régimes non contributifs. Ils pouvaient par ailleurs être, ou non, assortis de conditions.

4. Les participantes et participants ont discuté de la nécessité de garantir à tous un accès à des services publics abordables et sûrs, notamment en matière de transports, d'approvisionnement en eau, d'installations sanitaires, d'éducation et de santé, celui-ci représentant une condition *sine qua non* de la pleine participation des femmes et des filles à la vie sociale et économique. Ils ont indiqué qu'il importait de mettre en place des services de soins abordables et accessibles pour réduire la charge de travail représentée par les soins et travaux domestiques non rémunérés, qui reposait de manière disproportionnée sur les femmes et les filles. Ils ont en outre souligné qu'il fallait adopter des politiques et programmes visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à une éducation de qualité, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

5. Plusieurs personnes ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les groupes de femmes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes femmes, les femmes enceintes, les mères célibataires, les veuves, les habitantes de zones rurales, les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes âgées, aient accès à des services publics et bénéficient d'une protection sociale. Elles ont par exemple recommandé l'adoption de mesures permettant la fourniture d'une aide sociale ciblée – sous la forme d'allocations et de transferts en espèces –, et la mise en place d'une couverture sanitaire universelle. Il a en outre été souligné qu'il importait de garantir l'accès des victimes de violences sexistes à des mécanismes de protection sociale et à des services publics contribuant à leur protection et à leur autonomisation, notamment en leur fournissant un abri et un soutien médical et juridique.

Participation et rôle moteur des femmes

6. D'aucuns ont souligné qu'il fallait renforcer le rôle moteur des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs et demandé que celles-ci puissent véritablement participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques adoptées en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables. On a signalé que d'importants progrès avaient été constatés concernant la présence des femmes dans la population active et à tous les niveaux de la vie politique, et des exemples ont été donnés de systèmes de quotas adoptés par certains pays pour accroître le nombre de femmes sur la scène politique et dans les conseils d'administration. Grâce à l'adoption de toute une série de mesures, il a été possible

d'accroître la participation des femmes au marché du travail formel, de faciliter leur reprise du travail après une interruption de carrière et de renforcer leurs perspectives professionnelles. Des exemples ont également été donnés pour illustrer la façon dont des femmes occupant des postes de décision avaient influé sur les priorités stratégiques, par exemple en appelant l'attention sur les besoins en matière de garde d'enfants et en œuvrant à l'amélioration de l'éducation, des soins de santé et d'autres services publics.

Accès des femmes à un travail décent et à de meilleures possibilités d'emploi

7. Les participantes et participants ont débattu de l'importance de veiller à ce que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes d'obtenir un travail décent, participent davantage à l'économie formelle et occupent des postes demandant des qualifications élevées, ces conditions permettant de renforcer leur autonomisation et leur indépendance économique et d'accroître leur capacité d'adaptation. Plusieurs personnes ont mis en avant les difficultés auxquelles devaient faire face les jeunes femmes, les femmes enceintes et les mères, qui étaient touchées par des taux de chômage plus élevés et risquaient de faire l'objet de discriminations en raison de leur grossesse ou d'avoir des difficultés à réintégrer le marché du travail après avoir pris soin de leurs enfants ou des autres personnes à leur charge. Des exemples ont été donnés de lois et politiques nationales visant à imposer un salaire minimum, à réduire les écarts de rémunération entre les genres et à garantir l'égalité salariale. On a par ailleurs présenté des initiatives de partenariat lancées à cette fin avec le secteur privé. Il a été dit qu'il fallait redoubler d'efforts pour éliminer la ségrégation professionnelle et améliorer le taux d'emploi des femmes dans des secteurs non traditionnels demandant des qualifications particulières et offrant des salaires plus élevés.

8. Dans les ménages, la plupart des soins et tâches domestiques non rémunérés continuant d'être attribués aux femmes, il a été demandé, exemples à l'appui, que soient adoptées de nouvelles lois et politiques visant à encourager un réaménagement des modalités de travail et le travail à distance, notamment grâce aux technologies de l'information et des communications, et à établir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en facilitant la participation active des femmes au marché du travail. Ainsi, des exemples de politiques innovantes et modulables en matière de congé de maternité payé et d'allocations familiales ont été présentés. Quelques personnes ont également mentionné l'existence de campagnes et d'initiatives visant à promouvoir le congé de paternité et, partant, à favoriser une nouvelle répartition des activités de soins et des tâches domestiques non rémunérées entre les femmes et les hommes.

Lutte contre les stéréotypes

9. Les participantes et participants ont discuté de la nécessité de mettre en place des modèles de référence féminins et masculins qui remettent en question les stéréotypes existants à la maison et sur le marché du travail. Ils ont donné des exemples de campagnes, de politiques et de programmes mis en œuvre pour promouvoir le partage des tâches domestiques et le congé de paternité et encourager les pères à tirer parti de cette possibilité.

10. L'assemblée s'est dite préoccupée par le fait que les femmes étaient surreprésentées dans les secteurs des services et des soins et aussi peu nombreuses dans ceux des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. On a

présenté diverses mesures adoptées en vue d'inciter les filles à poursuivre une carrière dans des secteurs non traditionnels, par exemple au moyen de bourses d'études et de programmes de mentorat, ainsi que des initiatives mises en œuvre pour aider les femmes à accéder à des postes de direction dans ces secteurs en éliminant les obstacles sociaux et institutionnels entravant leur progression professionnelle. L'importance pour les dirigeants masculins de soutenir les femmes et de promouvoir leur rôle moteur a été soulignée.

Effets de synergie et partenariats

11. Afin de démontrer les effets de synergie entre les trois domaines à l'étude, des exemples ont été donnés de mesures prises par divers pays pour améliorer l'accès aux services publics, par exemple en renforçant l'accès des filles à une éducation de qualité à tous les niveaux et à des infrastructures physiques adéquates, notamment des bâtiments scolaires dotés d'installations sanitaires sûres et adaptées à leurs besoins, et en sécurisant les routes et les transports empruntés sur le chemin de l'école.

12. Les participantes et participants sont convenus que les politiques adoptées dans les domaines de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables devaient être bien coordonnées et tenir compte de la question de l'égalité des genres. Ils ont souligné qu'il était nécessaire que les structures institutionnelles renforcent la coordination et la cohérence des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des autorités locales et des communautés. Ils ont ajouté qu'il était essentiel que les organisations de la société civile et les prestataires privés collaborent et veillent à la complémentarité des buts et objectifs de leurs politiques de protection sociale, de services publics et d'infrastructures. Pour parvenir à l'égalité des genres et rendre l'avancement de toutes les femmes et les filles possible, il fallait en outre veiller à ce que des fonds suffisants soient débloqués et suivre de près l'évolution de la situation sous l'angle de la problématique femmes-hommes.